

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 septembre 2013**.